

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25052086

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

11 AVR. 2025

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0773 565 991**

Nom

(en entier) : **FranchYrSud**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Follet 50, 7540 Tournai**

Objet de l'acte : Démissions et nomination

Extrait des décisions adoptées par l'actionnaire unique selon la procédure écrite du 27 mars 2025 :

"(...)

Dans l'intérêt de la Société, l'actionnaire unique :

1.PREND ACTE de la démission de Monsieur Christophe Couvreur de son mandat d'administrateur unique de la Société avec effet à l'issue des présentes décisions et DÉCIDE de mettre fin au même moment à tous pouvoirs de représentation quelconques de la Société dont dispose Monsieur Christophe Couvreur;

2.DÉCIDE de nommer Monsieur Omar Chtayna en qualité d'administrateur unique de la Société pour un terme de six ans. Son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en avril 2030;

3.PREND ACTE du fait que la Société est désormais administrée par un administrateur unique en la personne de Monsieur Omar Chtayna, pleinement habilité à représenter seul la Société;

4.DÉCIDE de désigner Julie-Anne Delcorde, Louca Ughi ou tout autre avocat du cabinet LIME, dont les bureaux sont situés à 1000 Bruxelles, rue de la Senne 19, en qualité de mandataires, pouvant chacun agir seul et avec faculté de substitution pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de l'accomplissement des présentes décisions et des formalités de publication aux Annexes du Moniteur belge des présentes décisions, en ce compris la signature de tous documents et l'accomplissement de toute démarche et, de manière générale, de tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution des présents pouvoirs.

(...)"

Louca Ughi

Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)